

Extrait de la *Biographie Nationale*, publiée par l'Académie Royale des Sciences,
des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, t. XXVII, col. 382-392

CHARLES WOESTE

PAR

R. DEMOULIN



BRUXELLES

ETABLISSEMENTS ÉMILE BRUYLANT

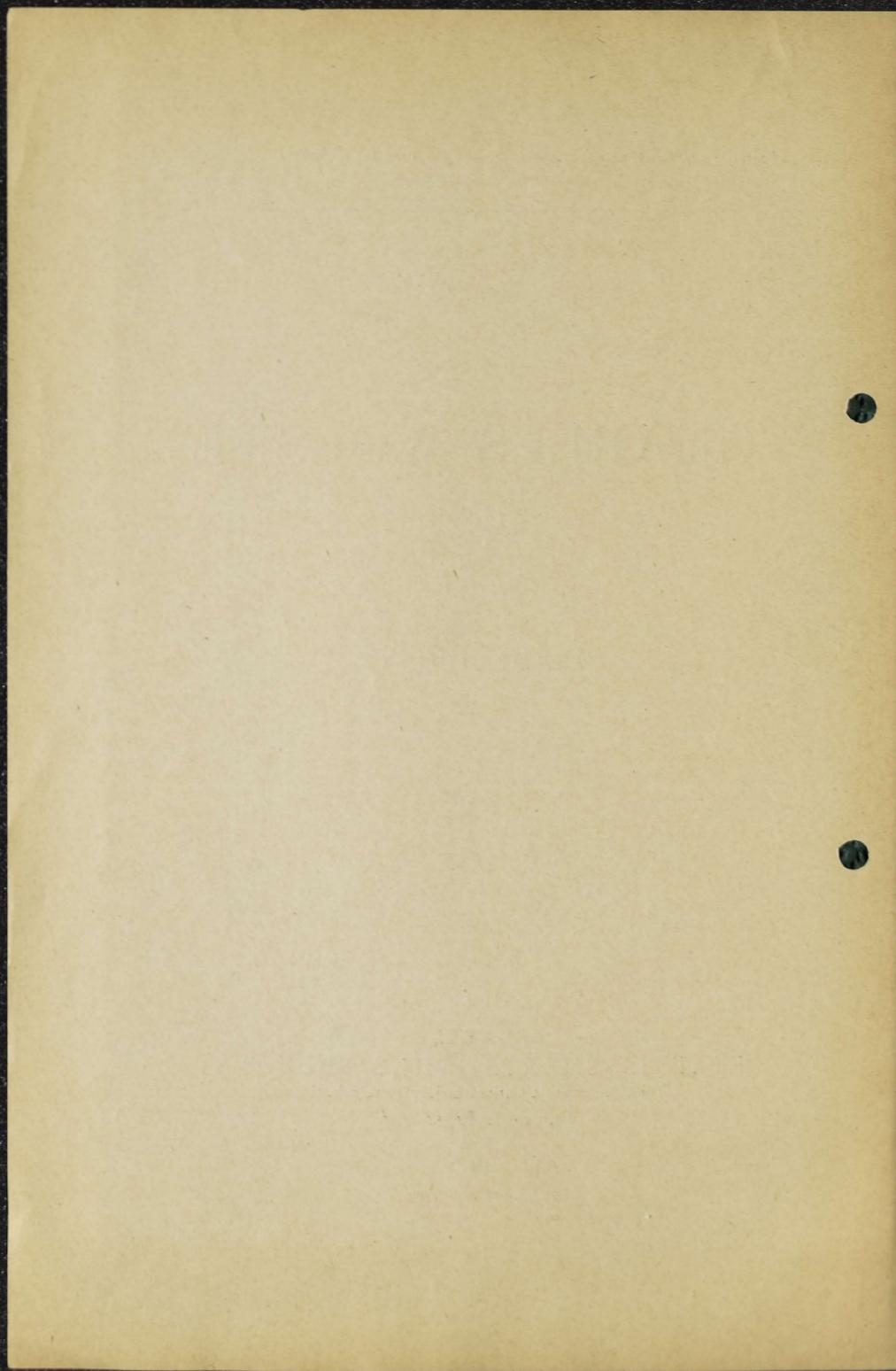
Société anonyme d'éditions juridiques et scientifiques

Rue de la Régence, 672

—
1938

Imprimé en Belgique





Hommage de l'auteur
R. Delmont.

WOESTE (*Charles*), homme politique, avocat, publiciste, né à Bruxelles, le 26 février 1837, y décédé le 5 avril 1922.

Son père, Édouard, né à Elberfeld (Prusse rhénane), le 27 mars 1796, était venu s'établir à Bruxelles, où il reçut la naturalisation par arrêté royal du 15 janvier 1841. Consul de Prusse de 1843 à 1853, il avait fondé une maison de banque, qui périclita en 1848. Il avait épousé, le 24 septembre 1834, Constance Vauthier, fille d'Antoine, d'origine lorraine, fixé à Bruxelles au début du siècle et receveur de la Ville de 1811 à 1844.

En octobre 1847, Charles Woeste entra à l'Athénée royal de Bruxelles. Edmond Picard, Charles Graux, Émile de Mot, Xavier Olin, Pierre Van Humbeeck y furent ses condisciples. Il fit ses études supérieures à l'Université libre et en sortit en 1858 avec le titre de docteur en droit. Inscrit au barreau de Bruxelles, il entra en stage chez M^e Duvigneaud. Sous l'influence de sa mère, de M^{lle} Eulalie Morin, une amie de la famille, et du Père Delcourt, S. J., il s'était détaché du protestantisme et converti au catholicisme en août 1853.

Le 4 janvier 1866, il épousa Marie Greindl, née à Bruges, le 8 septembre 1841, fille du lieutenant-général baron Greindl, ministre de la guerre dans le cabinet de Decker en 1855.

Il ne tarda pas à se lancer dans la politique active. Il collabora au *Journal de Bruxelles* et à la *Revue belge et étrangère* et participa aux réunions de la société l'Émulation, groupant de

jeunes catholiques. Le parti libéral était au pouvoir depuis 1857 et la désorganisation des cadres du parti conservateur ne laissait pas espérer un prochain revirement. Au premier Congrès catholique de Malines de 1863, réuni à l'initiative de Dupétioux, Woeste fut rapporteur de la section d'enseignement et prononça un de ses premiers discours sur « les luttes et les victoires de l'Église ». En septembre de la même année, il participa également au Congrès de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales et il y défendit l'enseignement confessionnel.

L'année suivante, il intervint pour la première fois sur le terrain électoral; il rédigea notamment un manifeste aux électeurs de Bruges.

À l'assemblée générale du II^e Congrès de Malines, il prononça un discours sur les Ordres religieux. Le 1^{er} janvier 1865 parut le premier numéro de la *Revue générale*, qui, fondée par Dupétioux, s'opposait aux excès des théories ultramontaines dans les discussions constitutionnelles. En 1868, Woeste en prit la direction et il devait, pendant de nombreuses années, se servir de cet organe pour imprimer au parti catholique une direction conforme à ses vues.

La victoire de son parti aux élections de 1870 lui donna l'occasion de suivre de près les tractations préliminaires à la constitution d'un ministère. En 1871, il échoua devant le Comité de l'Association d'Alost, mais, trois ans plus tard, le 9 juin 1874, il fut élu député

de cette circonscription. Il avait, depuis quatre ans, pris une part active à la politique et s'était montré dès l'abord adversaire de toute augmentation des charges militaires. Ses premières interventions dans l'arène parlementaire furent remarquées. Excellent orateur, esprit combatif, dialecticien remarquable, il acquit rapidement par la clarté de ses exposés une grande notoriété.

L'avènement au pouvoir en 1878 du Gouvernement Frère-Orban allait lui donner l'occasion d'acquérir une influence considérable dans son parti. Adversaire acharné des mesures du cabinet libéral, surtout en matière scolaire, il mena pendant six ans une lutte tenace contre le Gouvernement. Il défendit les vues de la droite en matière d'enseignement tout en n'approuvant pas toujours les mesures de rigueur de l'Épiscopat.

Il prit une part importante à la création des écoles libres et il prépara minutieusement la campagne électorale de juin 1884, où triompha son parti. Il joua un rôle de premier plan dans la constitution du cabinet Malou, dans lequel il obtint le 14 juin, le portefeuille de la justice.

Il s'empressa de démolir l'œuvre de son prédécesseur, modifiant le personnel administratif, transformant la jurisprudence en matière de culte et de bienfaisance.

Dès avril 1884, il avait préparé un projet de loi en matière scolaire : c'est ainsi que, au conseil des ministres, il présenta avec Victor Jacobs un projet qui est le contre-pied de la loi libérale. L'École publique cessait d'être neutre; la décentralisation était la base du système. La rapidité des mesures prises et la gravité des décisions intervenues agitérent l'opinion libérale. Le 10 août et le 31 août, des cortèges parcoururent les rues de Bruxelles. Le 7 septembre, les catholiques répondirent par une manifestation au cours de laquelle de graves incidents se produisirent. Aux élections communales d'octobre, un revirement se manifesta dans les grandes villes. Le 22 octobre, le Roi demanda la démission de Jacobs et de Woeste

et des amendements à la loi scolaire. Le chef du cabinet Malou se retira et Beernaert lui succéda.

Woeste conserva toujours du dépit d'avoir été ainsi écarté. (« Appeler un parti au pouvoir et lui interdire de s'y faire représenter par ses chefs », écrivait-il dans ses mémoires, t. I^{er}, p. 309.) Dès lors, il exerça une tutelle vigilante sur le cabinet. Il disposait d'un puissant organisme pour faire triompher ses idées : appelé à remplacer Beernaert à la présidence de la Fédération des Associations et des Cercles catholiques, fondée en 1869, il réorganisa celle-ci. Chaque session de ce groupement le vit sur la brèche. Il dirigea les délibérations de la Fédération dans un sens déterminé par ses opinions traditionnelles et, par cet organisme, il fit fréquemment pression sur le Gouvernement.

Les principales difficultés que le nouveau cabinet rencontra furent d'ordre social. Woeste voulait appliquer des remèdes moraux et religieux à la détresse des masses ouvrières. L'intervention de l'État était dangereuse à ses yeux : « J'ai peur de l'État et je hais le Césarisme ». Dans la création par les catholiques et par les patrons de cercles d'agrément et de prévoyance pour les ouvriers, il voyait le moyen idéal de calmer les revendications des humbles.

Son attitude ne varia pas à cet égard et il ne proposa pas de réforme de la condition matérielle du prolétariat. Son respect de la tradition et le culte de sa classe lui masquaient la gravité de la situation. Moins avisé que le chef du cabinet de l'époque, il apporta aux projets de lois gouvernementaux des amendements qui énervèrent son action.

S'il se rallia, en 1887, au projet de fortifications de la Meuse, il manifesta toujours la même opposition aux mesures qui visèrent à renforcer l'armée; adversaire intransigeant du service personnel, il fit peser sur Beernaert de lourdes menaces.

Une cause lui tint surtout à cœur, celle de l'enseignement libre. Il proposa maintes mesures en sa faveur,

tandis qu'il réclama des décisions lésant l'enseignement public. En 1890, lors de la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, il obtint la suppression des Écoles normales des humanités et le jury d'examen pour les Facultés libres. Les intérêts confessionnels ne le laissèrent jamais indifférent : c'est ainsi qu'il défendit avec vigueur la loi sur la bienfaisance et n'approuva pas la politique d'apaisement de Beernaert.

Conservateur, Woeste ne voulut à aucun prix d'une extension du droit de suffrage. Sur cette question, il fut irréductible et il combattit la revision constitutionnelle et le suffrage universel. Les divergences avec Beernaert s'accrochèrent lorsque celui-ci manifesta des sympathies pour la Revision et prit en considération le projet de Paul Janson. Beernaert ne tarda pas alors à faire connaître les quatre points de son programme : l'adoption d'un suffrage étendu basé sur l'occupation, la représentation des minorités, la réforme du Sénat, le referendum royal. Le projet de referendum excita particulièrement l'ire de Woeste. Le 7 février 1892, à Bruges, il s'écria : « Les théories napoléoniennes ne germeront jamais en Belgique ». Mais Woeste ne put que freiner le mouvement revisionniste. Il chercha une transaction avec les doctrinaires par l'extension du régime communal aux élections législatives ou bien par la réduction du cens et le capacitarat. Son attitude irrita l'opposition extra-parlementaire. Le 13 avril 1893, à son domicile de la rue de Naples, des carreaux furent brisés. Le lendemain, rue de Namur, un individu lui lança un coup de poing. Il dut finalement se résigner à accepter le vote plural.

Chef de la droite parlementaire, Woeste fut aussi chef de parti. Il présida avec maîtrise la Fédération des Cercles : chaque année vit revenir les sessions fécondes pour son parti. Grâce à cet organisme, il tint en main toutes les associations du pays. L'unité du parti était ainsi assurée, unité qui, à ses yeux, était essentielle. Aussi craignait-il toute dissension. Comme il di-

rigea le mouvement dans une ligne conservatrice, des oppositions surgirent. Aussi bien, de nouveaux venus ne trouvaient pas dans les cadres existants le moyen d'exercer une influence réformatrice. La démocratie chrétienne n'eut pas d'adversaire plus tenace. Mais celle-ci gagnait néanmoins en puissance; les cercles ouvriers et les ligues antisocialistes s'opposèrent aux associations conservatrices. A Liège, la scission fut complète. Dans son arrondissement, Woeste rencontra un adversaire qui acquit rapidement de l'influence sur les masses flamandes : l'abbé Daens. Woeste usa de tout le poids de son prestige auprès des autorités religieuses et politiques pour briser cet opposant.

Les élections du 14 octobre 1893 firent entrer à la Chambre 34 socialistes. L'atmosphère en fut bouleversée. Woeste, tacticien remarquable, manœuvrier habile, s'adapta aux transformations et résista aux nouveaux adversaires.

Fidèle à son idéal, il rechercha toujours la suprématie de l'enseignement libre. En 1895, il fut rapporteur de la loi scolaire Schollaert et s'opposa à Beernaert et aux membres de la droite prêts à faire des concessions. Il voulait maintenir à toute force l'unité du parti : il refusa l'autonomie des associations ouvrières en tant que cercles politiques et il n'entendit pas que la Ligue démocratique de Verhaegen fût l'autre colonne du parti. La Jeune Droite, qui réunit des avocats brillants, le trouva sans cesse sur sa route.

Son influence sur le Gouvernement resta considérable; il provoqua la chute de Beernaert, le 16 mars 1894, dans un débat sur la représentation proportionnelle; le cabinet de Burlet dut compter avec lui et il intervint activement lors de la constitution du cabinet de Smet de Naeyer en 1896.

Ses positions en matière militaire et électorale ne varièrent guère : pas de service personnel, pas d'extension du droit de suffrage. En 1896, il força le général Brassine à démissionner; l'année suivante, les efforts de Brialmont et un discours royal ne l'émurent pas.

Il ne voulait pas de la représentation proportionnelle et il proposa plutôt la division des grands arrondissements. Après la retraite de de Smet de Naeyer, la représentation proportionnelle fut votée, malgré l'énergie que Woeste mit à la combattre.

Vis-à-vis des problèmes sociaux, il continua à défendre les principes de liberté et se sépara nettement de la démocratie chrétienne, qu'il s'agit de pensions ouvrières ou de limitation des heures de travail.

Adversaire obstiné de l'extension de la puissance militaire, car il craignait l'influence des casernes pour la moralité de la jeunesse et il avait confiance dans la garantie des puissances, Woeste n'eut pas toujours avec la Cour d'excellentes relations. Le souvenir de 1884 ne s'était pas estompé. Mais il apporta au Roi l'appui de son immense crédit auprès de la droite dans la question congolaise. Dès 1885, il admit la souveraineté de Léopold II sur l'État Indépendant. En 1890, il fut favorable au prêt de 25 millions au Roi. En 1894, lors des conventions De Brown de Tiège, il demanda que l'État vint en aide au souverain. En 1901, il fut partisan du renouvellement des conventions de 1890 et il s'opposa à Beernaert, qui réclamait l'annexion immédiate du Congo. En 1903, lorsque, à la Chambre des Communes, l'État Indépendant du Congo fut violemment attaqué, il défendit Léopold II avec ardeur. En 1906, des divergences apparurent toutefois lorsque s'ouvrit la discussion sur la reprise du Congo, l'inaliénabilité du domaine privé soulevant de graves controverses. Woeste, dans ces débats, eut une attitude conciliante et, en 1907, il se prononça en faveur de l'annexion et de la loi coloniale.

Avec le cabinet Schollaert, Woeste n'eut pas de rapports aussi étroits qu'avec le précédent. Il ne lui pardonna pas le vote du service personnel et il se sépara de lui sur la question scolaire. Le projet déposé en 1911 forçait les communes à intervenir en faveur des écoles libres; au surplus, l'obligation scolaire et la gratuité absolue

n'agréaient pas à Woeste. Consulté par le Roi, le 4 juin 1911, il contribua à la retraite de Schollaert et à l'avènement de Charles de Broqueville. Il défendit le projet scolaire, remanié en partie selon ses vues, et mena contre la revision et le suffrage universel une lutte acharnée : la grève générale qui éclata en 1913 ne l'intimida pas.

En politique étrangère, Woeste défendit toujours la neutralité. En 1891, la presse française attaqua les tendances de la politique belge et dénonça une prétendue entente belgo-allemande. Léopold II ayant demandé à Woeste de défendre sa politique, celui-ci écrivit une brochure sur *La neutralité belge. La Belgique et la France*. Au surplus, il n'avait pas beaucoup de sympathie pour la France, anticléricale à ses yeux, et il ne craignait pas l'expansion allemande. Son immobilité en matière militaire s'explique par sa formation de juriste, qui croit dans la valeur des traités et aussi par son horreur de la caserne et son souci de ne pas augmenter les charges fiscales. Il a vécu au surplus les heures de 1870, où furent respectées les décisions de la Conférence de Londres. En 1912 et 1913, il insista constamment sur la garantie des puissances signataires des protocoles de Londres, mais il s'inclina cependant devant les mesures du cabinet de Broqueville.

La guerre survint, qui brisa les bases de sa politique militaire et diplomatique. Il resta à Bruxelles, se consacrant au barreau, à ses œuvres et aux écoles libres. Il tenta de grouper les parlementaires catholiques restés au pays, protesta contre les excès de l'occupant et s'éleva contre les mesures séparatistes. Mais la pression qu'il avait exercée pendant trente ans sur le Gouvernement n'était plus possible : Le Havre était loin et à l'intérieur du pays la vie politique était suspendue. A la fin des hostilités, il y avait un abîme entre le passé et les conditions générales de l'existence nationale. A Lophem, en novembre 1918, Woeste ne fut pas consulté et le gouvernement Delacroix fut constitué sans que son avis fût demandé. Le suffrage universel

fut voté, et il n'obtint pas le suffrage féminin.

Il ne disposait donc plus d'une influence décisive sur le Gouvernement, et, d'autre part, à l'intérieur de son parti, son crédit était également ébranlé. En décembre 1918, il donna sa démission de président de la Fédération des Associations et des Cercles catholiques. Des figures nouvelles apparurent sur la scène politique. Le mouvement démocrate chrétien et le mouvement flamand triomphèrent. L'unité du parti catholique se trouva en péril. Woeste avait vu depuis longtemps les dangers qui menaçaient son parti, mais, conservateur obstiné, il ne put empêcher la dissociation. En s'opposant pendant trente ans aux revendications flamandes comme aux désirs de la Jeune Droite, il avait du moins retardé longtemps une évolution inéluctable. Mais, après la guerre, il dut subir ce qu'il avait toujours combattu.

Cependant, le grand conflit ne fut pas seulement à ses yeux une parenthèse : il admit la loi des huit heures et, en politique étrangère, il prophétisa le prodigieux rétablissement de la puissance allemande, en face de laquelle il voulait un pays bien protégé par une armée forte et par de solides alliances.

A mesure que son influence décroissait, son prestige grandissait au sein du Parlement. Le 1^{er} décembre 1920, lorsqu'il descendit dans l'hémicycle, la figure encadrée de favoris impeccables, les traits émaciés après une courte maladie, mais les yeux toujours vifs, la Chambre unanime, debout, fit une ovation à ce grand parlementaire, resté, pendant un demi-siècle, fidèle à une doctrine.

En décembre 1921, lors de la constitution du Gouvernement Theunis, chargé de remettre de l'ordre dans les finances obérées, il joua pour la dernière fois un rôle important : quatre mois plus tard, son état de santé s'affaiblit. Le 5 avril 1922, il s'éteignit doucement dans son hôtel de la rue de Naples.

Rapporteur de lois, « formateur » de cabinets, qu'il tenait en tutelle, « debater », tacticien en matière électorale,

Woeste, catholique-conservateur, a occupé une place de tout premier plan dans la vie politique belge de 1878 à 1914. Leader de la droite, il fut l'homme de son parti et un grand polémiste.

Il fut en outre un avocat de talent, un conférencier écouté, un journaliste vigoureux, un homme d'œuvres dévoué. Travailleur acharné, il menait une existence ordonnée. Sa piété sincère, ses convictions inébranlables, la grande dignité de sa vie privée, son intégrité et son désintéressement lui attirèrent l'estime de gens qu'éloignaient de lui l'intransigeance de ses principes et la sécheresse de son humeur.

Au barreau de cassation, où il fut inscrit le 12 janvier 1874, ses plaidoiries sobres et claires, ses réparties promptes lui valurent une large renommée et, en 1890, il fut bâtonnier de l'Ordre.

La *Revue générale* accueillit un grand nombre de ses articles; il réunit certains de ceux-ci dans des volumes qui contiennent l'essentiel de sa doctrine politique, qui fut celle du traditionalisme catholique. En 1885 parurent *Vingt ans de polémique*; t. I et II, *Études politiques*; t. III, *Mélanges religieux, littéraires et historiques*; en 1895 : *A travers dix années, 1885-1894*. t. I, *Études politiques. Études sociales*; t. II, *Mélanges historiques et littéraires*; en 1906 : *Échos des luttes contemporaines, 1895-1905*, t. I et II; en 1921 : *Œuvres de combat*, un volume. Parmi ses essais, citons l'*Histoire du Kulturkampf en Suisse, 1874-1886*, publié en 1887 et le *Règne de Napoléon III*, en 1907.

Parmi les nombreuses brochures qu'il écrivit, signalons : *De la propriété des anciens cimetières et des anciens presbytères*, 1871; *Le service personnel et les réformes militaires. Appel au bon sens public*, 1889; *La neutralité belge. La Belgique et la France*, 1891; *Une expérience : la représentation proportionnelle*, 1898; *La neutralité de la Belgique doit-elle être maintenue?* 1919.

Après sa mort, ses *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique* ont été publiés par le baron

de Trannoy : trois volumes parurent en 1927, 1933 et 1937. Ecrits d'une plume acérée, ils renferment de nombreuses appréciations sur les personnalités politiques belges et jettent des éclaircissements sur une très longue période de l'histoire du pays. Ces volumes éclairent aussi le caractère de leur auteur et ils confirment l'opinion que Woeste fut un homme de parti plus qu'un homme d'État.

Ajoutons enfin que, nommé ministre d'État, le 15 novembre 1891, il fut créé comte le 23 mai 1914.

Ses armes sont : *de gueules à la croix pattée d'or cantonnée de 4 maillets penchés d'argent*. Devise : *Foi et Travail*.

De son mariage (4 janvier 1866) avec Marie-Louise Greindl (1841-1910), il avait eu six enfants, dont deux fils (Georges, qui fut secrétaire général du gouvernement du Katanga, et Eugène, qui fut capitaine-commandant de cavalerie).

Annales parlementaires de la Belgique. — *La Revue Générale.* — *La Revue de Bel-*

gique. — *Le Journal de Bruxelles.* — *Le Patriote.* — *Le XX^e Siècle.* — *La Métropole.* — *L'Echo du Parlement.* — *L'Indépendance belge.* — *Le Peuple.* — *Le Soir.* — *La Nation belge.* — A. Bellemans, *Victor Jacobs*, 1838-1891 (Bruxelles, 1904). — P. Crockaert, *Brialmont* (Bruxelles, 1925). — E. de Moreau, *Adolphe Dechamps, 1807-1875* (Bruxelles, 1911). — M. Damoiseaux, *Woeste et la Défense Nationale, Revue Générale*, mai 1923. — de Trannoy, *Jules Malou*, t. I, 1850-1870 (Bruxelles, 1905). — E. Discailles, *Charles Rogier* (Bruxelles, 1895). — *Histoire de la Belgique contemporaine*, 3 vol. (Bruxelles, 1930). — L. Hymans, P. Hymans, A. Delcroix, *Histoire parlementaire de la Belgique.* — J. Moulinasse, *Cinquante années de vie publique*, dans la *Revue latine*, 1922. — A. Le Clercq, *Le Comte Woeste, Revue Générale*, avril 1923. — H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. VII (Bruxelles, 1932). — J. Van den Heuvel, *Un grand parlementaire belge, le comte Charles Woeste*, dans *Le Correspondant*, 1922. — E. Van der Smissen, *Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite* (Bruxelles, 1919), 2 vol. — C. Van Reepinghen, *Éloge de Woeste* (Bruxelles, 1934). — *Lettres de jeunesse de M. Woeste*, dans la *Revue Catholique des Idées et des Faits*, 1^{er} et 8 décembre 1922. — *Annuaire de la noblesse belge*, 1923, p. 224.

